



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 13 DÉCEMBRE 2023, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSÉ.**

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Eric Ennis, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur Luc de la Durantaye, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, greffier-trésorier.

Rés. #23-420  
AVIS DE  
CONVOCATION

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

PÉRIODE DE  
QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

Rés. #23-421  
Hydro-  
Québec -  
demande de  
soutien pour  
la  
revitalisation  
de l'entrée  
ouest de la  
Municipalité

Considérant qu'Hydro-Québec a coupé tous les arbres matures longeant le terrain vague et le stationnement du Golf de Saint-Ferréol-les-Neiges qui se situent à l'entrée ouest de la Municipalité afin de dégager leur nouvelle ligne électrique;

Considérant que cette coupe crée un espace dévitalisé peu accueillant;

Considérant que la Municipalité veut recréer un espace champêtre accueillant à l'entrée ouest de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que le conseil demande à Hydro-Québec de lui accorder un soutien financier pour la revitalisation de l'entrée ouest de la Municipalité afin de recréer un espace champêtre accueillant à cet endroit.

Avis de  
motion - 23-  
846\_Projet de  
Règlement  
modifiant le  
règlement 00-  
407- ajout  
panneaux  
d'arrêt

Monsieur Claude Leclerc, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 23-846 modifiant le règlement numéro #00-407 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité.
- dépose le projet de règlement numéro 23-846 intitulé « Projet de Règlement n° 23-846 modifiant le règlement numéro #00-407 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité.

Avis de  
motion - 23-  
847\_Projet de  
règlement  
modifiant le  
règlement no  
23-843

Monsieur Marc Magny, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 23-847 modifiant le règlement numéro 23-843, établissant un projet pilote afin d'autoriser et encadrer la circulation des motoneiges sur certains tronçons de la voie publique et de trottoirs de la municipalité.



No de résolution  
ou annotation

- dépose le projet de règlement numéro 23-847 intitulé « Projet de Règlement no 23-847 modifiant le règlement numéro 23-843, établissant un projet pilote afin d'autoriser et encadrer la circulation des motoneiges sur certains tronçons de la voie publique et de trottoirs de la municipalité.

Fin de la  
séance

Levée de la séance à 19 heures 33.

Mélanie Royer-Couture  
Mélanie Royer-Couture, mairesse  
Martin Leith  
Martin Leith, greffier-trésorier